

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2022**

Le 12 avril 2022 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Loïc MORTHON, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE, Florian DE OLIVEIRA,

Absents excusés : MMES et M. Florence PAYS, Isabelle FAVIER et Sébastien MONTALBAN

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE,

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Anthony FAVIER à 22h10

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Association	14/03/2022	Arrêté n°32/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour l'USL le 26 mars 2022, à l'occasion du repas moules/frites.
Association	28/03/2022	Arrêté n°33/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour VLL le 03 avril 2022, à l'occasion du repas à thème.
Personnel	29/03/2022	Arrêté n°34/2022 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Marina EBELY du 29 mars au 1er avril 2022.
Ecole	04/04/2022	Signature d'un devis pour la prise en charge du transport de la classe de GS à l'école de Luzillat pour un montant de 69€, frais divisés avec la Commune de Luzillat.
Association	05/04/2022	Arrêté n°35/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour l'APE le 15 mai 2022, à l'occasion de la vente de fleurs.

Association	05/05/2022	Arrêté n°36/2022 portant règlementation de la circulation sur la Place Paul Liobat, à l'occasion de la vente de fleurs de l'APE, le 15 mai 2022.
Personnel	06/04/2022	Arrêté n°37/2022 portant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2022.
Personnel	07/04/2022	Arrêté n°38/2022 portant avancement de grade par ancienneté de Mme Nathalie RODDIER.
Association	08/04/2022	Signature par M. Bernard GOLFIER, d'un devis pour l'installation d'un bac à laver en céramique et d'une arrivée d'eau au stade pour un montant de 732,86 €
Pouvoirs de Police du Maire	12/04/2022	Arrêté n°39/2022 Instaurant la mise en place d'un panneau « stop » à l'intersection de la Rue du Bois et de la Rue du Bourg.
Pouvoirs de Police du Maire	12/04/2022	Arrêté n°40/2022 Instaurant la mise en place d'un panneau « céder le passage » au Beaudinet.
Pouvoirs de Police du Maire	12/04/2022	Arrêté n°39/2022 Instaurant la mise en place d'un panneau « céder le passage » à l'intersection de la Rue du Thuy et de la Rue du Bourg.

II-1°) Vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions attribuées aux associations communales et extérieures. Les montants sont quasiment identiques à ceux de l'année 2021. Une subvention a été demandée par le Comité des fêtes mais l'AMAP n'en a pas demandé. Quelques associations extérieures subiront une petite baisse. Une subvention correspondant à un reliquat du poste budgétaire 2021 affecté à l'école sera versé à la coopérative scolaire pour le financement d'une sortie scolaire.

PROPOSITION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2022

ASSOCIATIONS	2021	Propositions 2022	Dossiers ou Courriers
U S LIMONOISE	600	600	OUI
CTE JUMELAGE ROUPELDANGE-LIMONS	300	300	OUI
La Parenthèse	300	300	OUI
Pétanque limonoise	300	300	OUI
Voyages Loisirs Limonais	300	300	OUI
APE RPI Limons-Luzillat	300	300	OUI
Comité des fêtes	0	300	OUI
L'AMAP de Limons	150	0	NON
La Chasse Saint-Hubert	150	150	OUI
ASS DONNEURS SANG PUY-GUILLAUME	100	100	OUI
COMITE DE LA CROIX ROUGE	50	50	NON
A.F.M.	100	50	OUI
ASS DEPART PUPILLES ENSEIGN PUB	150	100	OUI
FOYER SOCIO EDUC COLLEGE PG	0	0	NON
CONSEIL PARENTS ELEVES COLLEGE	0	0	NON
LIGUE CONTRE LE CANCER	150	150	OUI
UNC-AFN LUZILLAT	140	100	OUI
CTE PREVENTION ROUTIERE DU PDD	50	0	OUI
FNACA Puy-Guillaume	140	100	OUI
SAPEUR POMPIERS PG	100	100	OUI
PÊCHE DÉPARTEMENT	100	50	OUI
Coopérative scolaire Limons	0	500	NON

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des subventions pour l'année 2022.

II-2°) Vote du Budget Primitif 2022 - Commune :

Madame Laurence SOULERAS, Maire-Adjointe, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la Commune.

Les propositions sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

En dépenses : 557 830,40€
En recettes : 557 830.40 €

Madame Laurence SOULERAS souligne qu'une augmentation a été faite en ce qui concerne les charges énergétiques.

Une augmentation a aussi été prévue pour les charges du personnel et des élus pour palier à une éventuelle revalorisation du point d'indice. A noter que la subvention au budget assainissement a également augmentée.

M. Anthony FAVIER demande si l'entretien du fossé des Moussouves est prévu dans le budget.

M. le Maire lui indique que oui et que 2 solutions sont pour l'instant proposées, la 1^{ère} avec la mise en place d'une nouvelle tête de pont mais le devis est très élevé, la 2^{ème} avec un enrochement.

Un des employés a soumis l'idée de détourner le fossé.

Concernant les recettes pas de modifications particulières. Les dotations sont connues.

L'excédent antérieur du budget lotissement a été intégré.

Section d'Investissement :

En dépenses : 487 951.00 €
En recettes : 487 951.00 €

Madame Laurence SOULERAS explique que la facture du site internet a été reçue ce qui explique l'augmentation à l'article 2051.

Sur demande de Monsieur Gérard BOURSON, conseiller aux décideurs locaux, les opérations patrimoniales sont inscrites, elles concernent des études faites sans que des travaux aient suivi.

Mme Muriel DELAGE demande s'il est prévu au budget la réparation de vitraux à l'église.

Mme Astrid ZANUTTO lui explique que le nécessaire a été fait.

Concernant les recettes, le déficit du budget lotissement a été déduit du solde d'exécution.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2022 de la Commune.

II-3°) Vote du Budget Primitif 2022 – Assainissement :

Madame Laurence SOULERAS, Maire-Adjointe, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de l'assainissement.

Les propositions sont les suivantes :

Section d'exploitation :

En dépenses : 52 979.32 €
En recettes : 52 979.32 €

Madame Laurence SOULERAS explique que les amortissements ont augmenté suite aux travaux du réseau d'eaux usées de la rue de la Jonchère. De même pour les quote-part de subvention.

Section d'Investissement :

En dépenses : 185 707.38 €

En recettes : 185 707.38 €

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2022 de l'assainissement.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la compétence assainissement risque d'être transférée dans les années futures à la Communauté de Communes Plaine Limagne, ce qui pourrait avoir une incidence sur les futurs travaux au Port de Ris.

II-4°) Proposition contrat de dératisation :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition concernant la dératisation sur la Commune. Deux propositions sont faites, soit 3 passages/an, soit 4/an. Ce prestataire a été recommandé par une agricultrice de la Commune.

Il rappelle qu'actuellement nous avons un contrat avec les laboratoires HDA pour un seul passage par an et la fourniture d'appâts supplémentaires en cas de besoin. Cela ne paraît plus suffisant au vu de la recrudescence de la population des rats notamment dans certains hameaux de la Commune.

M. le Maire propose de demander d'autres devis.

Mme Anne-Laure CIBERT lui indique que le prestataire qui intervient pour les nids de guêpes, offre aussi la prestation dératisation. Elle propose de lui demander un devis.

Mme Astrid ZANUTTO indique qu'il ne faut pas trop attendre pour prendre une décision.

M. le Maire explique que le prestataire actuel ne fournit pas les plans de pose des appâts et ne fait pas état de son passage avec précision.

M. Anthony FAVIER explique qu'il faut bien faire attention que la dératisation se fasse aussi bien dans les réseaux d'eaux usées que dans les fossés.

M. le Maire indique qu'il faut que les agriculteurs jouent le jeu et traitent également de leur côté, ce qui est le cas pour la plupart.

De nouveaux devis seront demandés et le choix sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

II-5°) Aide financière voyage d'étude

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de deux élèves domiciliés à Limons et scolarisés à la maison rurale de Thuret, pour les aider à financer un voyage d'étude.

Il propose de leur octroyer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de cette subvention.

III-1° Rapport des Commissions :

Commission Communication :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Finances et Affaires Générales :

La commission s'est réunie pour la préparation du budget.

Commission actions sociales et affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Anne-Laure CIBERT indique qu'une réunion de la commission aura lieu pour préparer le concours des maisons fleuries, ainsi que pour la mise en place de la mutuelle communale.

Elle indique que le CCAS s'est réuni la veille pour le vote du budget. La fête du four sera décalée au 25 juin. Elle a eu un entretien avec Madame Catherine IRLLES pour la préparation de la fête, une aide sera demandée à tous les membres du conseil municipal et du CCAS ainsi que les conjoints.

Elle informe que le CCAS souhaite proposer en septembre un après-midi jeux de société en intégrant le conseil municipal des jeunes.

Madame Stéphanie BURIAS réunira le CMJ le 21 avril 2022 pour en parler notamment.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

La prochaine réunion aura lieu mi-mai, avant le conseil d'école. Les tarifs de la cantine et de la garderie seront examinés avec le prix de revient.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique que le nouveau tracteur a été livré.

Une nouvelle cuve pour stocker le carburant GNR devra être achetée.

M. Anthony FAVIER demande s'il sera nécessaire d'ajouter de l'Ad-Blue.

M. le Maire lui répond que le commercial a précisé que ce n'était pas nécessaire.

M. le Maire précise que le coût de l'assurance s'élèvera à 553 € par an pour 700 heures de travail.

M. Anthony FAVIER demande de se renseigner si les réparations sont prises en compte par l'assurance.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'un brûleur à rampe 4 feux a été acheté pour l'entretien des allées du cimetière.

Il indique que des devis vont être demandés pour la réalisation des plateformes, aux normes en vigueur, pour l'installation des nouveaux jeux à l'école.

Madame Astrid ZANUTTO indique qu'elle demandera le passage de la commission de sécurité une fois l'installation faite.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission ne s'est pas réunie.

Une réunion aura lieu à la fin du mois d'avril pour la préparation de la fête du saumon.

Seulement une association a fait une demande concernant l'équipement de la salle des fêtes, à savoir l'achat d'un micro-onde et d'un nouveau piano de cuisson plus adapté.

Madame Muriel DELAGE indique que le foot avait suggéré l'aménagement d'une cuisine dans l'arrière salle.

III-2°) Communications du Maire :

Site internet :

La facture du site internet a été reçue, elle sera réglée sur le budget 2022.

Voie verte :

Une réunion aura lieu le 19 avril 2022 à Maringues, en présence de Monsieur Frédéric BONICHON.

Bac à graisse cantine :

L'entreprise DUBOST Assainissement interviendra à la cantine pour vider le bac à graisse qui n'a jamais été vidé depuis la construction du bâtiment.

Associations :

A l'occasion du 8 mai, l'association des vieux véhicules de l'armée a proposé de venir exposer des engins à Limons, le samedi 7 mai pendant quelques heures. Une réponse positive a été donnée.

Permanence de l'élection présidentielle :

Monsieur le Maire propose de conserver dans la mesure du possible les mêmes plages horaires que pour le 1^{er} tour. Les modifications demandées sont déjà prises en compte.

III -4°) Questions diverses :

- Madame Anne-Laure CIBERT demande où en est l'installation du miroir aux Moussouves. Monsieur le Maire lui indique que le miroir a été donné à Monsieur Anthony FAVIER. Ce dernier va se charger rapidement de son installation.
- Madame Muriel DELAGE fait part des retours positifs qu'elle a reçus concernant l'entretien de la Commune.

La séance est levée à 21h34.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons